

Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mai 2025

n° 053-25

Objet : RS - Attribution de l'accord-cadre pour le développement du compostage sur le territoire de Grand Chambéry

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fresso

Damien Regairaz

Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 22 mai 2025

délibération n° 053-25

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre pour le développement du compostage sur le territoire de Grand Chambéry**

Marie Bénévisse, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée pour une prestation d'assistance pour le développement du compostage sur le territoire de Grand Chambéry (animation et suivi de la communauté des référents de site, installation de nouveaux sites...).

L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée de deux ans. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme pour deux périodes d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

Il est passé sans minimum et avec un maximum de 600 000 € HT sur quatre ans, répartis comme suit :

Période	Maximum HT
1 (2 ans)	300 000 €
2 (1 an)	150 000 €
3 (1 an)	150 000 €
Total	600 000 €

Une offre a été reçue et notée conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation du marché :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 50 %,
- performances en matière de protection de l'environnement en lien avec l'objet du marché: 10 %.

La commission d'appel d'offres a attribué l'accord-cadre à la société Les Epigées.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 24 avril 2025,

Vu l'avis de la commission des déchets du 3 avril 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'accord-cadre relatif à une prestation d'assistance pour le développement du compostage sur le territoire de Grand Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

053-25

Objet de l'acte :	RS - Attribution de l'accord-cadre pour le développement du compostage sur le territoire de Grand Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)
Date de l'acte :	22 mai 2025
Annexe(s) :	CCTP

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250522-lmc1H33490H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33490H1

Date de transmission en Préfecture :	26 mai 2025
Date de réception en Préfecture :	26 mai 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 26 mai 2025